



Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

**Programme d'actions 2024
(axes 2 et 3)**

Axe 2 FACILITER L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN VUE D'AMÉLIORER LA COUVERTURE D'ACCÈS AUX SOINS

Fiche action 2.1.

Soutenir l'accueil des internes en médecine générale à travers l'animation de la mission accueil

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

32 internes en médecine générale en moyenne sont accueillis chaque semestre sur le territoire dont la moitié au centre hospitalier. Certains sont originaires de la région ; près peu du département. D'autres proviennent de régions de France plus éloignées. Leur connaissance du département est donc très limitée voire inexistante et ils ne disposent que d'un temps limité pour organiser leur venue. La mise en place d'un mission « accueil » est essentielle afin de leur permettre d'arriver sur le territoire dans de bonnes conditions.

Objectifs stratégiques

- Favoriser l'intégration des jeunes médecins en Tarn-et-Garonne et fidéliser leur passage sur le département.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Poursuite de l'animation de la mission « accueil » pour traiter les demandes d'information des stagiaires.

- appui à la recherche de logement temporaire par l'identification des secteurs géographiques adaptés, la mise en relation avec les communes disposant d'une maison des internes, de logements communaux,
- diffusion de contacts pour l'organisation de la vie familiale (garde et scolarité des enfants) et des mobilités intradépartementales
- co-organisation d'une soirée d'accueil départementale en novembre en partenariat avec le centre hospitalier de Montauban et participation à la soirée d'accueil du mois de mai organisée par l'agglomération du Grand Montauban,
- information sur les offres de loisirs en Tarn-et-Garonne,
- mise à jour et diffusion du guide d'accueil en Tarn-et-Garonne,
- actualisation de la page du site internet du conseil départemental dédiée à la santé.

Coût estimatif global : 4 000 € TTC de dépenses externes

Calendrier prévisionnel : tout au long de l'année et au moment des arrivées sur le territoire (en mai et en novembre) – soirée d'accueil

Partenaires concernés : Centre hospitalier, Médecins maîtres de stage, Association des internes, Université, collectivités locales, ADT82

Indicateurs de résultats :
 Nombre de demandes traitées au niveau de la mission d'accueil /an : 20
 Nombre de soirées d'accueil par an : 2 (1/session) dont 1 au Conseil départemental
 Nombre de support d'information actualisé : 1

Points de vigilance et pistes d'amélioration : veiller à établir un contact régulier avec les internes. S'appuyer sur des supports de communication adaptés (réseaux sociaux) - mieux mobiliser la médecine de ville lors des soirées des internes

Soutenir le logement des internes en médecine générale et étudiants en santé

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

Le Conseil départemental a mis en place en 2019 un dispositif de soutien à la création de maisons des internes et étudiants en santé. 3 structures sont aujourd'hui en activité, représentant une capacité d'accueil totale de 13 locataires en simultanée :

- maison des internes de Caussade (capacité d'accueil de 6 personnes, ouverte aux internes, étudiants en santé et aux remplaçants - cofinancement CD82 de 127 446€
- maison des internes de St Nicolas de la Grave (capacité d'accueil de 4 personnes, ouverte aux internes, étudiants en santé et remplaçants – cofinancement CD 82 de 101 652 €)
- maison des internes de Valence d'Agen (capacité d'accueil de 3 personnes, ouverte uniquement aux étudiants en stage à la MSP de Valence - cofinancement CD 82 de 39 992 €).

Ces 3 projets, bien que plébiscités par l'ensemble des acteurs en santé du territoire, ne résolvent pas encore la problématique du logement des internes pendant leur stage. Il manque des lits encore sur le secteur de Montauban pour les stages en médecine de ville comme en milieu hospitalier. Aussi, l'ensemble des maisons des internes existantes n'affichent pas un taux de remplissage optimal. Pourtant, le logement des stagiaires est reconnu comme étant un levier majeur dans les politiques d'attractivité médicale des départements. Un travail sur ce sujet est à mener afin de renforcer notre attractivité médicale et susciter de nouvelles installations rapidement.

Objectifs stratégiques

- **Faciliter l'intégration des jeunes médecins en Tarn-et-Garonne à travers le développement de solutions d'hébergement collectif pour rompre l'isolement des stagiaires et simplifier leurs apprentissages et activités.**
- **Conforter nos facteurs d'attractivité médicale**

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Il s'agit ici de construire un groupe de travail dédié à la problématique du logement des internes et autres étudiants en santé. Ce groupe de travail pourra faire des propositions au cabinet d'étude qui sera chargé de réviser le SDAASP pour la période 2024/2029 afin d'intégrer les pistes opérationnelles à la feuille de route finale. Les travaux de ce groupe de travail pourront être enrichis par des visites de terrain et des retours d'expériences de territoires voisins. Le groupe de travail a vocation à constituer des solutions dans la perspective d'une aide à la décision de la ou des collectivités « aménageuses ».

Coût estimatif global : 500 € TTC de dépenses externes (visite d'un internat)

Calendrier prévisionnel : groupe de travail au 1^{er} trimestre 2024

Partenaires concernés : Centre hospitalier, collectivités locales, Etat, Région

Indicateurs de résultats :

- Nombre de rencontres du groupe de travail : à minima 1
- Nombre de fiche-action SDAASP 24/29 sur le volet logement : 1
- Nombre de nouveau logement sur Montauban : 1

Point de vigilance : Une carence en logement est largement constatée sur la ville de Montauban

Promotion du Département de Tarn-et-Garonne auprès des professionnels de santé et prospection de candidats à l'installation

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

Les professionnels de santé sont de moins en moins nombreux sur le département et la démographie médicale vieillissante a engendré une forte baisse de la densité médicale (81,3 médecins pour 100 000 habitants) alors même que la population augmente et que le vieillissement de la population engendre des besoins accrus de soins. Quelle que soit la profession médicale ou paramédicale, les densités médicales sont inférieures à celles de la région Occitanie. Aussi, selon les secteurs géographiques, ces chiffres varient et certains secteurs sont en grande tension (territoire intercommunal Quercy Vert Aveyron avec une densité de 49,2 médecins pour 100 000 habitants) et les situations de renoncement aux soins ou de rupture dans le parcours de soins ont tendance à augmenter.

Dans ce contexte, le Conseil départemental s'est engagé à renforcer ses actions de promotion auprès des professionnels de santé et notamment des médecins généralistes et jeunes médecins afin de favoriser leur recrutement ou leur installation sur le territoire.

Objectifs stratégiques

- **Susciter les envies d'installation en Tarn-et-Garonne**
- **Favoriser les recrutements pour le centre de santé du GIP « Ma santé, ma région »**

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS

Il s'agit ici de renforcer la lisibilité du Tarn-et-Garonne auprès de professionnels et étudiants en santé, potentiels candidats à l'installation.

Pour cela, il s'agit de :

- structurer un catalogue d'offres d'installation ou de recrutement,
- structurer un argumentaire plus offensif sur les qualités d'accueil du département (conditions et qualité d'exercice, conditions d'habitabilité, conditions de réceptivité)
- d'organiser des séjours individualisés et collectifs permettant une rencontre avec un territoire de vie et un territoire d'exercice (généralisation des MédiCtours)
- de déployer des moyens de promotion sur des salons, forums et congrès dans une dynamique partenariale soit avec le GIP « Ma santé ma région », soit avec les territoires de santé qui souhaiteraient mener des actions communes,
- de renforcer l'attractivité des pages « santé » du site internet de la collectivité départementale

Coût estimatif global : 14 192 € TTC

Calendrier prévisionnel :

janvier / février 2024 : catalogue « offres »
février 2024 : congrès des internes à Rouen

Partenaires concernés : GIP, référents des intercommunalités ou coordonnateurs des CLS, structures de santé, Agence de développement touristique, ordres des médecins, CPAM, ARS, URPS, SDIS, CH et CHIC (...)

Indicateurs de résultats :

Nombre de contacts PS qualifiés : 10
Nombre de séjours individualisés MédiCtours réalisés : 5
Nombre de séjour collectif réalisé : 1

Point de vigilance : l'identité visuelle et la stratégie de marketing territorial devront être évalués lors de l'étude sur la révision du SDAASP. Les actions 2024 seront donc conduites « à minima ».

Axe 2 FACILITER L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN VUE D'AMÉLIORER LA COUVERTURE D'ACCÈS AUX SOINS	Fiche action 2.4
Favoriser l'accompagnement des candidats à l'installation	
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'installation de médecins et professionnels de santé sur le territoire nécessite un accompagnement individualisé. Cet accompagnement doit pouvoir s'organiser autour du triptyque : activité, réceptivité, habitabilité et s'organise autour de plusieurs étapes qui constituent un parcours à l'installation.</p> <p>L'accompagnement sur le volet « activité » est assuré par les acteurs en santé notamment à travers le site internet https://www.occitanie.paps.sante.fr/ et des conseils individualisés via le numéro de téléphone du guichet unique en Occitanie « 3608 ».</p> <p>Si le volet « activité » est aujourd'hui structuré autour de procédures et l'identification de référents au niveau des institutions compétentes (ARS, CPAM principalement), il reste aujourd'hui à structurer les volets «réceptivité» et «habitabilité» et à formaliser une procédure d'accompagnement transversale permettant de relier entre eux ces trois volets et de suivre les différentes étapes du parcours.</p> <p>En effet, un accompagnement à l'installation qualifié devrait pouvoir s'appuyer sur l'intervention de plusieurs acteurs du territoire, du secteur, de l'administration, qui interagissent entre eux. Il serait donc intéressant en 2024 de lancer une réflexion autour de la mise en place de cette cellule d'appui à l'installation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions d'exercice : où s'installer, les aides, les démarches, le type d'exercice... • Les conditions de réceptivité : le logement et le foncier... • Les conditions d'habitabilité : les services, l'environnement, la vie socioculturelle, le patrimoine... 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - améliorer le parcours à l'installation des professionnels de santé - garantir une bonne intégration sur les territoires des professionnels de santé 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Il s'agit ici de construire un groupe de travail dédié à la question du parcours à l'installation. Ce groupe de travail pourra faire des propositions au cabinet d'étude qui sera chargé de réviser le SDAASP pour la période 2024/2029 afin d'intégrer les pistes opérationnelles à la feuille de route finale. Les travaux de ce groupe de travail pourront être enrichis par des visites de terrain et des retours d'expériences de territoires voisins.</p> <p>Coût estimatif global : 500 € TTC de dépenses externes</p> <p>Calendrier prévisionnel : groupe de travail au 1^{er} trimestre 2024</p> <p>Partenaires concernés : ARS, CPAM, Ordres des professions en carence, Coordonnateurs des Contrats Locaux de Santé ou communautés de communes si pas de Contrat Local de santé, CPTS</p> <p>Indicateurs de résultats : Nombre de rencontres du groupe de travail : à minima 1 Nombre de fiche-action SDAASP 24/29 sur le volet « installation » : 1</p>	<p>Point de vigilance : dans l'attente d'une structuration d'une cellule d'appui à l'installation (visée SDAASP 2024/2029), des informations pourraient être échangées dans le cadre du Comité des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles où siègent déjà de nombreux partenaires.</p>

Axe 3 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET LES USAGES DU NUMÉRIQUE	Fiche-action 3.1
Coordination de l'offre de médiation numérique sur le Tarn-et-Garonne	
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Depuis novembre 2022, le Conseil départemental porte une mission de coordination du réseau départemental des Conseillers numériques dans le cadre du dispositif national. A ce titre, plusieurs actions sont menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation d'un séminaire annuel en présence de tous les CNFS, les structures employeuses et les partenaires de l'inclusion - partage d'expériences - organisation de world cafés avec les CNFS et des conférences (intervention cybergendarmes sur le thème du harcèlement et la cybersécurité, "accueillir sans recueillir " par l'APAS 82) <p>Aussi, plus largement, le CD travaille en partenariat avec d'autres acteurs de la médiation numérique agissant sur le territoire départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - médiathèques, points info jeunes, mission locale, les francas, la ligue de l'enseignement, CANOPE, le greta, les pep solidaires 82, pôle emploi, carsat, ddfip, cpam, tiers lieux / fab lab, la région (....) 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Qualifier l'action des acteurs de la médiation numérique auprès des publics - Mettre en œuvre une politique concertée 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Pilotée par le Direction Solidarité Attractivité territoriales (DSAT), cette action vise à animer le réseau des conseillers numériques engagés par des structures publiques et associatives en Tarn-et-Garonne, consolider la cartographie de la médiation numérique sur le département, développer les liens avec le Hub Rhinocc et assurer une veille sur les dispositifs de financement des territoires, en faveur de l'inclusion numérique.</p> <p>Aussi, en 2024, il s'agira de renforcer la structuration de ce réseau et son ouverture à d'autres acteurs de la médiation numérique, à travers notamment le programme France numérique Ensemble et de poursuivre le développement d'actions communes et concertées (deuxième édition du mois du numérique, poursuite du travail sur la cartographie, guide des acteurs...).</p> <p>Coût estimatif global : 1 ETP déjà en poste (avec cofinancement Etat dans le cadre d'un conventionnement) et 3 000 € TTC de dépenses externes (actions de communication, intervenants extérieurs type conférenciers)</p> <p>Calendrier prévisionnel : groupe de travail organisé le 29 février – feuille de route France Numérique ensemble établie en juin 2024 – mise en œuvre toute l'année</p> <p>Partenaires concernés : TGA, Etat, région, opérateurs " tête de réseaux", banque des territoires, Rhinocc</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Nombre d'acteurs membres du réseau : 30 Nombre d'actions conduites par le réseau :3</p>	<p>Point de vigilance : veiller à la bonne articulation SDAASP et SDIN</p>

Axe 3 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ET LES USAGES DU NUMERIQUE	Fiche-action 3.2
Accompagnement numérique des publics cibles du Conseil Départemental	
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le Conseil départemental dispose d'un poste de conseiller numérique, cofinancé dans le cadre du dispositif national. Actuellement, le conseiller numérique déploie son intervention auprès des publics dans le cadre d'un partenariat avec la « France services itinérante » du pôle des solidarités humaines et effectue des accompagnements individuels d'utilisateurs sur les sites de proximité des maisons départementales des solidarités et à l'hôtel du département. Ces accompagnements ont vocation à développer l'autonomie numérique des utilisateurs et leur montée en compétences.</p> <p>Les thèmes majoritaires des accompagnements ont été les suivants : prendre en main le matériel, sécuriser un équipement, naviguer sur internet et courriels, gestion des contenus numériques (par exemple transformer un document en pdf ou en .odt...), culture du numérique (appropriation de la terminologie et du langage informatique), fraude et harcèlement.</p> <p>Les séances durent en moyenne 1 heure 30.</p> <p>La plupart des utilisateurs accompagnés ont 60 ans et plus (61 % des utilisateurs accompagnés), les autres ayant entre 35 et 60 ans.</p> <p>Les sites de proximité les plus demandeurs d'accompagnement sont : Beaumont de Lomagne, Montech et Montauban.</p> <p>Parallèlement à ces accompagnements individuels, le conseiller numérique encadre des accompagnements collectifs.</p> <p>En 2023 , 2 accompagnements collectifs ont été mis en place auprès d'un groupe de femmes accompagnées par les travailleurs sociaux de la MDS de Moissac/ Castelsarrasin, et d'un groupe de travailleurs en insertion du chantier d'insertion « les jardins suspendus » à Beaumont-de-Lomagne.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Compléter l'action des conseillers France services - Accompagner l'autonomie numérique des publics 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Pour l'année 2024, il s'agira de diversifier les lieux d'accompagnement auprès des publics individuels en recherchant une meilleure couverture de l'offre sur l'ensemble des maisons départementales des solidarités.</p> <p>Aussi, il conviendra de mettre en place de nouveaux ateliers ou actions collectives auprès de nouveaux publics , dans le cadre d'une concertation avec les responsables du Pôle des solidarités humaines notamment .</p> <p>Cibles envisagées : personnes âgées, jeunes adultes sortant de l'ASE (journée accompagnement à la majorité).</p> <p>Coût estimatif global : 1 ETP déjà en poste (avec cofinancement Etat dans le cadre d'un conventionnement) et 1500 € TTC de dépenses externes (frais d'organisation des ateliers collectifs)</p> <p>Calendrier prévisionnel : tout au long de l'année + 2 périodes de 3 mois pour le volet accompagnement collectif (une au printemps et une à l'automne)</p> <p>Partenaires concernés : directions opérationnelles du CD, MDS</p> <p>Indicateurs de résultats : Nombre de nouveaux sites : 2 Nombre d'ateliers collectifs nouveaux : 2</p>	<p>Point de vigilance : veiller à solliciter en amont les besoins auprès des responsables des maisons départementales des Solidarités</p>

Axe 3 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ET LES USAGES DU NUMERIQUE	Fiche-action 3.3
Valorisation auprès du grand public des actions engagées en faveur de l'inclusion et de la médiation numérique	
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Afin de rompre la fracture numérique, il convient de faire connaître au grand public les ressources et compétences mobilisables sur le territoire. Aussi, il est primordial de communiquer sur les grands enjeux liés au numérique mais aussi ses opportunités.</p> <p>Enfin, dans le cadre des travaux de structuration du réseau des acteurs, il convient de permettre une meilleure inter-connaissance entre acteurs.</p> <p>Le mois du numérique organisé du 24 janvier 2024 au 24 février 2024 et communiqué sous la bannière « le 82 fait son numérique » a vocation à être renouvelé en 2025.</p> <p>Cette deuxième édition sera préparée tout au long de l'année 2024 avec les partenaires.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès du grand public à l'offre numérique locale - sensibiliser aux enjeux actuels, informer sur les risques et les opportunités du numérique 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Action coordonnée par la DSAT en lien avec la direction de la communication et le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement. Il s'agit ici d'actions de valorisation à destination du « grand public » qu'il conviendra de définir dans le cadre de l'animation du réseau de l'ensemble des conseillers numériques du 82, assurée par le coordonnateur et en lien avec Tarn-et-Garonne Aménagement, pilote du Schéma départemental des usages et services numériques (SDUSN) et du programme 100 % Fibre.</p> <p>En 2024, il s'agira de faire un bilan qualitatif et quantitatif de la première édition du mois du numérique et d'identifier la programmation pour la seconde édition 2025.</p> <p>Coût estimatif global : 10 000 € TTC de dépenses externes (frais de communication essentiellement et de rémunération de conférenciers et autres intervenants extérieurs, frais de location d'expositions et de mobiliers)</p> <p>Calendrier prévisionnel : bilan 1ère édition en mars 2024 et travaux sur 2ème édition en suivant pour une programmation bouclée à l'automne 2024</p> <p>Partenaires concernés : TGA, Etat, région, opérateurs " tête de réseaux", banque des territoires, rhinocc</p> <p>Indicateurs de résultats : Nombre de partenaires participants : 30 Nombre d'animations : 50</p>	<p>Point de vigilance : veiller à couvrir le territoire départemental de façon homogène. Travailler sur des solutions d'itinérance</p>

Axe 3 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET LES USAGES DU NUMÉRIQUE	Fiche-action 3.4
Action 7 : Accompagnement des initiatives en faveur de l'inclusion numérique des intercommunalités et des associations	
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La médiation numérique requiert des compétences spécifiques et un accompagnement des publics sur le long terme, dans un contexte de transformation rapide des outils et supports.</p> <p>La pérennisation des ressources est une préoccupation des acteurs institutionnels et associatifs de la médiation numérique et les employeurs s'interrogent sur les pistes de financement existantes . L'inscription de leurs actions dans des programmes de financement structurels ou sectoriels est primordiale afin de diversifier les sources de financement. Les fonds européens constituent de réelles opportunités pour certains opérateurs. Le pacte territorial d'insertion, issu de la loi n° 208-1249 du 1er décembre 2008, généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA), et qui permet de favoriser l'insertion des publics en situation de précarité, au delà-même des bénéficiaires du RSA, notamment les jeunes, les personnes handicapées, s'adresse aux acteurs de l'offre territoriale d'insertion spécialisés dans l'accompagnement des publics. Au titre de la période 2024/2026, un volet « fracture numérique » a été identifié dans le cahier des charges. Aucune structure ne s'est positionnée sur ce volet. Il s'agira pour le prochain appel à projets de travailler en amont à une sensibilisation des acteurs.</p>	
Objectifs stratégiques	
- accompagner les acteurs de la médiation numérique dans la recherche de financements de leurs initiatives	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Action coordonnée par la DSAT. Il s'agit ici de définir les modalités d'accompagnement du Conseil Départemental auprès des intercommunalités et des associations dans le soutien à leurs actions de médiation numérique. Dans ce cadre, le département mobilisera sa force de coordination à des fins de recherche de nouveaux partenariats financiers, tout en veillant au maintien de l'engagement de l'État en la matière. Pour cela, des actions d'information seront proposées sur les opportunités au niveau européen (FSE+ mais aussi ERASMUS+ FEDER sur le volet équipement et s'agissant des aides départementales, un travail sera poursuivi pour faire connaître l'appel à projets PDI/ PTI).</p> <p>Coût estimatif global : pas de dépense externe – travail avec la direction de la cohésion sociale et en lien avec la mission Europe et la responsable du FSE+</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2024 (cf. calendrier FSE+ et PDI/ PTI)</p> <p>Partenaires concernés : CD FSE+ CD Europe CD insertion</p> <p>Indicateurs de résultats : Nombre d'associations informées des opportunités Nombre d'intercommunalités informées des opportunités</p>	<p>Point de vigilance : prévoir l'accompagnement au dépôt et au montage du dossier</p>
COÛT TOTAL PROGRAMME 2024 (axes 2 et 3)	33 692 € TTC